

ATELIER Quelle place pour la nature dans les politiques publiques?

Le cas du Pays Rochefortais : le patrimoine paysager historique, un handicap ou un atout ?

Un « paysage culturel évolutif »

Sur le site de Rochefort, « ville nouvelle » du dix septième siècle, les installations industrielles et militaires créées à partir de 1666, sur l'ordre du roi Louis XIV, marquent l'identité du territoire de ce qui est à présent le Pays Rochefortais.

Sur huit kilomètres du fleuve, de Rochefort à l'île d'Aix, ce qu'il est convenu d'appeler l'Arsenal maritime s'étend sur tout l'estuaire de la Charente.

Composée des édifices du système portuaire et de défense, des agglomérations sur les deux rives et des marais et zones naturelles, l'aire géostratégique d'implantation de l'Arsenal Maritime structure le paysage depuis 350 ans sur l'ensemble de l'estuaire.

A présent, la marine a déserté la ville. Plus qu'un ensemble de monuments, l'Arsenal maritime de Rochefort, reste un exemple unique au monde d'une installation de ce type à l'intérieur des terres. Par ailleurs, le territoire de l'Arsenal est aussi remarquable sur le plan paysager et écologique, car il s'y trouve une des zones humides les plus importantes d'Europe. Centré autour de l'Arsenal maritime de Rochefort, il se compose :

- de toutes les installations propres à l'Arsenal maritime et à ses défenses le long de la Charente, de son estuaire et dans la rade ainsi que de la vieille ville industrielle de Rochefort ;
- de la rade, des pertuis et des îles, de l'estuaire de la Charente, des marais qui bordent le fleuve et qui ont servi à la défense naturelle et à l'approvisionnement de l'Arsenal maritime, ainsi que des espaces naturels qui séparent le fleuve des terres hautes cultivées.

L'estuaire dans son ensemble est proposé en vue d'une inscription au patrimoine de l'UNESCO au titre de « paysage culturel évolutif ». Les délibérations concordantes des collectivités concernées témoignent d'un affichage unanime des intentions de sauvegarde et de mise en valeur. Mais qu'en sera-t-il au moment des choix de gestion et d'aménagement de ce patrimoine ? Notamment de la partie non bâtie ?

Cette question est au cœur des interrogations à la veille des orientations du futur SCOT.

Un «paysage institutionnel» compliqué

Du fait de l'émergence de diverses entités territoriales et du développement de leurs compétences, ce territoire est administré à plusieurs voix par 12 communes riveraines, deux communautés, un syndicat mixte pour une population inférieure à 50 000 habitants. La présence de ce patrimoine d'exception bâti et naturel est souvent perçu comme une contrainte au « développement » plutôt que comme un atout par les élus des communes riveraines.

- Les élus locaux, à présent maîtres de leur PLU et sollicités par des opérateurs immobiliers sur un marché littoral en pleine inflation, sauront-ils intégrer à leurs politiques urbaines le patrimoine des zones naturelles et des paysages ?
- En l'absence d'une maîtrise d'ouvrage unique, les acteurs sauront-ils pérenniser la valeur patrimoniale exceptionnelle de ce bien en assurant le « passage » d'une finalité militaire et industrielle vers d'autres finalités à la fois sociales et économiques, environnementales et culturelles ?
- Comment les élus puis les citoyens d'aujourd'hui s'approprient-ils les valeurs de la nature « transformée » héritées du passé pour concevoir la « ville verte » de demain et fonder son identité culturelle ?
- Sauront-ils se doter de l'organisation et des moyens d'une harmonisation des politiques publiques à la hauteur des enjeux ?
- Comment transformeront-ils cet héritage sans perdre ce qui donne son identité à tout le territoire ?

Telles sont les questions qui se posent au moment où l'enchevêtrement ville-nature inhérent à la conception de la « ville nouvelle » voici plus de trois siècles oblige à repenser les limites et les formes des relations intercommunales et inter-institutionnelles.

La nature, enjeu de projets

Dans ce territoire d'apparence hostile, les concepteurs ont su tirer parti des éléments qui qualifient le site pour l'implantation d'un Arsenal, devenu de la fin du XVIIe siècle jusqu'au XIXe siècle, l'un des plus importants complexes maritimes grâce à une série d'inventions capitales pour la construction navale, l'histoire de la marine et les échanges. Nos contemporains auront-ils le même talent que les « urbanistes » de Colbert pour concevoir leur « projet de territoire » ?

Proposition de communication. Atelier « Place de la nature dans les politiques publiques »
Pierre Mélinand, urbaniste consultant, L'Atelier FMR,
BP 47. 17450 FOURAS tel : fax : 05 46 82 92 18
pierremelinand@hotmail.com

Mentions légales